

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

Tél. : 01 45 98 88 34
Télécopie : 01 45 98 74 72

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le lundi six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Francine GAUDRY, Frédéric BORIES, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Françoise PIGAL Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Jean-Claude ANGLO à Jean-Claude PERRAULT
Suzanne BRIOT à Maryline LEVEQUE
Régine LANGLOIS à Yves THOREAU
Pascal PARRINELLO à Francine GAUDRY

Installation de Monsieur Frédéric BORIES

Absents : Olivier BARNAY et Guillaume CEINTRE

Secrétaire de séance : Edith JOLY

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°91/03/2016 – Convention de mise à disposition des archives communales ;
- N°92/04/2016 – Contrat d'animation avec le centre Kapla dans le cadre d'une animation qui se déroulera à l'école maternelle de la Ferme de Monsieur le 19 mai 2016 ;
- N°93-04/2016 - Convention avec l'association « Eclat de Rêves » dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le 19 avril 2016 ;
- N°94/04/2016 – Convention d'utilisation du site du Centre Technique et Sportif de Tir à l'Arc pour une séance d'initiation de tir à l'arc pour les jeunes du Club Jeunes les 18, 19, 21, et 22 avril 2016 ;
- N°95/04/2016 – Acceptation du contrat de prestation de services pour le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie ;
- N°96/04/2016 – Convention création d'un spectacle intitulé « le métro c'est rigolo » ;
- N°97/04/2016 – Convention de formation professionnelle continue ;
- N°98/04/2016 – Convention pour la réalisation d'un bilan de compétences.

I – ADMINISTRATION GENERALE

3. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Le Conseil désigne au sein de la CLECT DE L'EPT11 :

- Yves THOREAU en qualité de représentant titulaire ;
- Alain TRAONOUÉZ en qualité de représentant suppléant.

Pour : 23
Abstentions : Carole GUILLEMINOT,
Eric FERNANDEZ

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE MANDRES-LES-ROSES ET L'EPT11

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'EPT11.

Unanimité

II – ASSOCIATIONS

5. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « FERME TRADITIONNELLE EDUCATIVE »

Le Conseil municipal accorde à l'association « Ferme Traditionnelle Educative » : 500 € de subvention de fonctionnement en 2016.

Unanimité

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « FERME TRADITIONNELLE EDUCATIVE »

Le Conseil municipal accorde à l'association « Ferme Traditionnelle Educative » une subvention exceptionnelle de 650 € pour l'organisation de plusieurs actions de communication en 2016.

Unanimité

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CHŒUR POLYVOCE »

Le Conseil municipal accorde à l'association « Chœur Polyvoce » : 700 € de subvention pour l'organisation d'un événement en novembre 2016.

Unanimité des votants : 24
Jean-Claude ANGLO ne prend pas
part au vote

III – ENFANCE

8. ANNEXE 2 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil municipal approuve les termes de l'annexe 2 au Projet Educatif Territorial.

Unanimité

9. MISE EN PLACE DES ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil municipal approuve les tarifs de l'étude surveillée comme suit :

	2016/2017
Tarif par séance (1h30) et par enfant	2,35€

Approuver les termes des règlements intérieurs fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des études surveillées

Unanimité

10. ANNEXE 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PEP 75 ET LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES

Le Conseil municipal décide d'accueillir les enfants dans les locaux de l'association PEP 75, située allée du 8 mai 1945 à Mandres-les-Roses.

Approuve l'annexe 2 de la convention entre l'association PEP 75 et la commune de Mandres-les-Roses.

Unanimité

11. MISE EN PLACE DE DEUX SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil municipal autorise le maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique auprès des services de l'Etat.

Donne son accord de principe à l'accueil de jeunes en Service Civique volontaire, en général, et, en particulier, à l'accueil de deux jeunes en Service Civique volontaire, pour des missions d'accompagnement de jeunes mandrions dans le cadre de la mise en place d'un Conseil municipal Jeunes.

Unanimité

12. TARIFS CLUB JEUNES

Le Conseil municipal fixe une adhésion annuelle de 20 euros, valable du 1^{er} juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.

Fixe la participation des familles aux activités et sorties du Club Jeunes comme suit :

Quotient	Tranches de revenus	% de participation des familles appliqué au coût de l'activité ou de la sortie	% pris en charge par la commune
A	De 0€ à 363,15€	25%	75%
B	De 363,16€ à 556,84€	28%	72%
C	De 556,84€ à 740€	39%	61%
D	De 740,01€ à 929,48€	49%	51%
E	De 929,49€ à 1 121,05€	57%	43%
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	66%	34%
G	De 1 294,75€ à plus	79%	21%
Hors commune		100%	0%

Les enfants du personnel communal le tarif de la tranche B est appliqué.

Les enfants domiciliés hors commune, le tarif maximum est appliqué.

Unanimité

13. TARIFICATION COMMUNALE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – RESTAURATION SCOLAIRE ET RESTAURATION 11/17 ANS

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de restauration scolaire de 1%, soit :

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2015/2016 avec PAI	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	1,90€	1,20€	1,92 €	1,21 €
B	De 363,16€ à 556,84€	2,39€	1,50€	2,41 €	1,52 €
C	De 556,85€ à 740€	2,96€	1,88€	2,99 €	1,90 €
D	De 740,01€ à 929,48€	3,50€	2,19€	3,54 €	2,21 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	3,83€	2,40€	3,87 €	2,42 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	4,06€	2,55€	4,10 €	2,58 €
G	De 1294,75€ à plus	4,31€	2,72€	4,35 €	2,75 €
Hors commune		4,81€	3,02€	4,86 €	3,05 €

Pour les enfants du personnel communal et les emplois aidés, le tarif de la tranche B est appliqué.

Pour les enfants domiciliés hors commune, le tarif maximum est appliqué.

Pour le personnel communal et les personnes en stage au sein des services municipaux, la tranche C est appliquée.

Unanimité

14. TARIFICATION COMMUNALE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – ACCUEILS DE LOISIRS

Le Conseil municipal d'augmente les tarifs des accueils de loisirs de 1%, soit :

JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2015/2016 avec PAI	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	5,64€	2,97€	5,70 €	3,00 €
B	De 363,16€ à 556,84€	6,39€	3,43€	6,45 €	3,46 €
C	De 556,85€ à 740€	8,80€	4,96€	8,89 €	5,01 €
D	De 740,01€ à 929,48€	11,15€	6,41€	11,26 €	6,47 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	12,99€	7,56€	13,12 €	7,64 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	14,98€	8,82€	15,13 €	8,91 €
G	De 1294,75€ à plus	15,94€	9,43€	16,10 €	9,52 €
Hors commune		22,40€	17,60€	22,62 €	17,78 €

DEMI-JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2015/2016 avec PAI	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	3,77€	2,37€	3,81 €	2,39 €
B	De 363,16€ à 556,84€	4,39€	2,78€	4,43 €	2,81 €
C	De 556,85€ à 740€	5,91€	3,71€	5,97 €	3,75 €
D	De 740,01€ à 929,48€	7,33€	4,61€	7,40 €	4,66 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	8,45€	5,30€	8,53 €	5,35 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	9,54€	6,00€	9,64 €	6,06 €
G	De 1294,75€ à plus	10,15€	6,37€	10,25 €	6,43 €
Hors commune		14,93€	10,13€	15,08 €	10,23 €

Pour les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.

Il est proposé d'appliquer le tarif maximum aux enfants domiciliés hors commune.

Unanimité

15. TARIFICATION COMMUNALE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES

Le Conseil municipal augmente les tarifs pré et post-scolaires de 1%, soit :

	Tarifs 2015/2016		Tarifs 2016/2017	
		PAI		PAI
Accueils pré-scolaires	0,95€		0,96€	
Accueils post-scolaires	2,81€	1,81€	2,84€	1,83€
Accueils post-études	0,95€		0,96€	

Pour les enfants du personnel communal, les tarifs appliqués sont calculés pour la moitié des tarifs initiaux

Unanimité

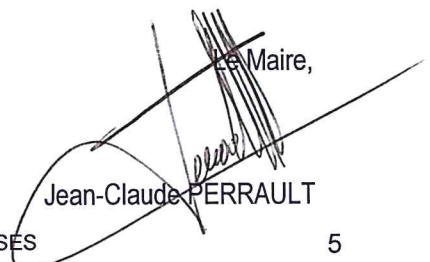
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 6 juin 2016 à 22 h25.

Mandres-les-Roses, le 7 juin 2016

La Secrétaire de séance,


Edith JOLY

Le Maire,


Jean-Claude PERRAULT